

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 30 JANVIER 2020**

DEL05JANV2020

OBJET : Règles d'amortissement des aménagements

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente
Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente
M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président
M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

Etat

Mme Anne MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté
Région Bourgogne-Franche-Comté

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente
M. Loïc NIEPCERON, Conseiller régional et Vice-Président de l'EPCC

Ville de Besançon

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire

Ville de Salins-les-Bains

M. Gilles BEDER, Maire

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

M. François FAVORY
M. Jean-François GIRARD
M. Patrice NEUENSCHWANDER
M. Jean-Philippe SARRETTE, Directeur régional Caisse des Dépôts

Représentants du personnel

M. Pascal CHOPPIN
Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

M. Daniel BOUCON, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. François FAVORY
M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET
M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région, a donné pouvoir à Mme Anne MATHERON
M. Emmanuel LADERRIERE, ENEDIS, a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE
M. Denis GRANDJEAN, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

Absents excusés :

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale
M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Les règles d'amortissements doivent être adoptées par le Conseil d'Administration de l'EPCC.

Il est proposé de mettre à jour ces règles de la manière suivante :

Article 2121 : agencement et aménagement des terrains nus - durée d'amortissement 10 ans

Article 2125 : agencement et aménagement des terrains bâtis - durée d'amortissement 10 ans

Article 2121 : agencement et aménagement des autres terrains - durée d'amortissement 10 ans

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC d'approuver les règles d'amortissements et des immobilisations présentées ci-dessus.

Vote à main levée

Membres : 21

Pour : 21

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

APPROUVE à l'unanimité les règles d'amortissements et des immobilisations présentées ci-dessus.

La Présidente
Christine BOUQUIN